



CACES R490 – Formation Initiale

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients.

Aujourd'hui CER c'est :

550 Etablissements
39 Formations
1700 Voitures
200 000 Elèves formés
2 000 Professionnels
60 Poids Lourds
450 Véhicules 2 Roues

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre d'acquérir les compétences nécessaires (théoriques et pratiques) à la conduite de grue auxiliaire de chargement en sécurité et être préparé aux tests CACES ® pour la catégorie demandée.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

Réglementation et textes de la sécurité sociale :

- Identifier les différentes instances et organismes de prévention : IT, CRAM, Médecine du travail, OPPBTP, contrôle technique, CHSCT.
- Expliciter les conditions pour pouvoir utiliser une grue auxiliaire (marquage de matériel, notice d'utilisation, autorisation de conduite, vérifications et entretien...).
- Citer les rôles et responsabilités du chef de chantier ou représentant du client, du conducteur, de l'élingueur.

Classification et technologie :

- Identifier les caractéristiques fonctionnelles et les conditions d'utilisations courantes des grues auxiliaires.
- Citer les différents organes de service et dispositifs de sécurité, leur technologie et leur fonction.

Sécurité :

- Identifier les principaux risques lors de l'utilisation de la grue auxiliaire : chute de la charge, renversement, heurts ; et définir la conduite à tenir pour les éviter.
- Identifier les principaux risques liés à l'environnement (vent, gel, brouillard, lignes électriques, circulation, obstacles... ; et définir la conduite à tenir pour les éviter.
- Connaître les règles de conduite, de circulation, de stationnement à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, de signalisation de chantier temporaire.
- Utiliser les informations données par la lecture de la plaque de charges et en déduire les conditions de stabilité.
- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.
- Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques.
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenances de son ressort.

DETAILS DE LA FORMATION

- 28 heures soit 4 jours
- 08h00 - 12h00
- 13h00 - 16h00

LIEU DE LA FORMATION

CENTRE DE FORMATION
CER VOGELGESANG
17 rue des Forgerons
57915 WOUSTVILLER

DATE(S) : Nous consulter ou retrouvez toutes nos dates de stages sur notre site vogelgesang.fr

TARIF : 1008 Euros T.T.C.

Version du 01.01.2026



CACES R490 – Formation Initiale

PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

Partie pratique

Adéquation :

- Vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire à l'opération de manutention envisagée.

Vérification :

- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et de fin de poste.

Positionnement :

- Caler et mettre en place les stabilisateurs, vérifier l'horizontalité du véhicule.
- Réaliser les manœuvres de positionnement avec souplesse et précision.

Manœuvre :

- Utiliser différents dispositifs porte-charge.
- Effectuer les différents mouvements décomposés en positionnant la charge à un endroit précis visible.
- Effectuer les différents mouvements synchronisés en positionnant la charge à un endroit précis visible.
- Maîtriser le balancement de la charge.
- Prendre et poser la charge en un endroit précis non visible en respectant les gestes de commandement et de communication.
- Réaliser les manœuvres de levage avec souplesse et précision.
- Remettre la grue auxiliaire en position transport avant chaque déplacement.
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie.

Maintenance :

- Effectuer les opérations de maintenance de premier niveau.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

Les utilisateurs débutant de grue auxiliaire de chargement, déclarés aptes après la visite médicale du travail.

Compréhension orale et écrite du français.

RESULTATS ATTENDUS

Réussite à l'examen théorique et pratique avec une moyenne minimum de 7/10.

ENCADREMENT

- Formateur CACES ayant une expérience sur le terrain.
- Le formateur doit être titulaire de la catégorie de CACES enseigné.

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Mise en situation.

EVALUATION DE LA FORMATION (examen blanc en cours de formation)

Examen CACES ® conforme à la recommandation R490 de la CNAMTS.

Délivrance d'un certificat officiel d'une validité de 5 ans.

CONDITION DE REUSSITE (Taux de réussite 2020 = 100%)

Avoir obtenu une note de 70/100 au QCM et de 70/100 à la pratique.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES : Pour toute information sur l'accessibilité,
Vous pouvez vous adresser à notre référent handicap : didier.vogelgesang@cer-reseau.com